



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE L'OISE**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**RELATIVE A UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UNE PLATEFORME LOGISTIQUE**

**SOCIETE VICTOR MARTINET & CIE  
COMMUNE DU MESNIL-EN-THELLE**

La demande d'autorisation environnementale présentée par la société VICTOR MARTINET & CIE en vue d'exploiter une plateforme logistique sur la commune du Mesnil-en-Thelle, lieudit « Le Fond de Persan », Zone d'Activités des Quatre Rainettes, parcelle cadastrée section ZD n° 54 (pour partie), est soumise à une enquête publique d'une durée d'un mois du lundi 21 janvier 2019 au vendredi 22 février 2019 inclus.

En application de l'article L.123-10 du code de l'environnement, le public est informé que :

1. L'enquête publique porte sur la demande d'autorisation de la société VICTOR MARTINET & CIE en vue d'exploiter une nouvelle plateforme logistique avec statut SEVESO Bas, d'une emprise au sol des bâtiments de 12 088 m<sup>2</sup>, en vue de stocker des produits chimiques dangereux et des matières combustibles diverses, comprenant également une zone de transit de déchets industriels sur la commune du Mesnil-en-Thelle, lieudit « Le Fond de Persan », Zone d'Activités des Quatre Rainettes, parcelle cadastrée section ZD n° 54 (pour partie).

2. Le préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. M. Jean-Louis SEVEQUE, docteur en géochimie – expert auprès des juridictions, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique.

4. Le commissaire enquêteur assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public à la mairie du Mesnil-en-Thelle les jours suivants :

- lundi 21 janvier 2019 de 14 heures à 17 heures,
- vendredi 1<sup>er</sup> février 2019 de 9 heures à 12 heures,
- mercredi 6 février 2019 de 16 heures à 19 heures,
- samedi 16 février 2019 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 22 février 2019 de 14 heures à 17 heures.

5. Le dossier de demande d'autorisation, comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de danger, les plans des lieux, les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger auquel sera joint l'avis de l'autorité environnementale sont consultables et téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr), rubrique « Politiques publiques », « Environnement », « Les installations classées », « Par enquêtes publiques ») dès l'affichage de l'avis d'enquête. Ils sont consultables à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 16 heures.

6. Dès l'affichage et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier peut être consulté par toute personne intéressée à la mairie du Mesnil-en-Thelle, aux jours et heures d'ouverture habituels au public (le lundi et le mardi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30, le mercredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30, le jeudi de 13 heures 30 à 17 heures 30 et le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures).

7. Le même dossier en version informatique est consultable sur un poste informatique mis à disposition dans la commune du Mesnil-en-Thelle aux heures d'ouverture susvisées.

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête établi à cet effet et tenu à sa disposition à la mairie du Mesnil-en-Thelle, par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie du Mesnil-en-Thelle ou par courrier électronique adressé à « [mairie.mesnilenthelle@orange.fr](mailto:mairie.mesnilenthelle@orange.fr) » en indiquant en objet « EP VICTOR MARTINET & Cie ».

9. Toutes les informations transmises par voie postale ou électronique ou consignées sur le registre d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

10. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Dominique VIEVILLE, directeur général de la société VICTOR MARTINET & Cie, à l'adresse du siège social de la société (Hameau de la Croix Madelon au Mesnil-en-Thelle (60530) ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais.